



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 MARS 2018**

**Date de la convocation : 02 mars 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320\_019  
BUDGET PRIMITIF 2018  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°180320\_019**  
**BUDGET PRIMITIF 2018**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le vote du compte administratif 2017 en date du 20 mars 2018,

**Vu** l'affectation des résultats 2017 par délibération en date du 20 mars 2018.

**I – Exposé des motifs**

Le Budget annexe « Prestation de Services Numériques » retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux Services Numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du Syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce Budget est ainsi assujéti à la TVA.

**Considérant** que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré du département par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés.

**Considérant** la délibération n°20170421\_001 en date du 21 avril 2017 relative à la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

**Considérant** la délibération n°20170421\_003 en date du 21 avril 2017 relative à la demande de subvention FEDER pour le projet des « écoles Numériques » et faisant état d'un plan de financement pluriannuel associé.

**Considérant** l'attribution auprès de trois titulaires de l'accord cadre relatif au groupement de commande susvisé en date du 8 janvier 2018

**Considérant** que le projet en question « Ecoles Numériques » retrace les opérations suivantes :

- Dans le cadre du groupement de commandes avec les communes intéressées :
  - Acquisition par Gironde Numérique du matériel et revente à l'euro l'euro aux membres du groupement dans le cadre d'une convention de mandat (opérations pour compte de tiers)
- Dans le cadre de l'ingénierie en Ressources Humaines (RH) liée à ce projet :
  - En dépenses
    - Facturation par le budget principal M14 des coûts RH concernés (technique et administratif)
  - En recettes
    - Subvention FEDER
    - Subvention du Conseil Départemental de la Gironde
    - Frais de gestion des collectivités adhérentes au projet Écoles Numériques (tel que prévu par la convention d'adhésion au groupement de commande)

## DÉLIBÉRATION N°180320\_019 BUDGET PRIMITIF 2018

### BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Les dépenses en Ressources Humaines en lien avec le projet « Écoles Numériques » sont donc équilibrées par les recettes susvisées.

#### **II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget est voté avec reprise des résultats de l'année 2017.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 667 929 euros se décomposant :

- 147 770 euros en section d'exploitation,
- 520 159 euros en section d'investissement.

#### **1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation**

**Les dépenses** d'un montant total de 147 770 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 19 000 euros,
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 110 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 18 770 euros,

**Les recettes** d'un montant total de 147 770 euros sont réparties entre :

- Prestation de services pour 44 999,72 euros,
- Subvention du Département de la Gironde pour 50 000 euros,
- FEDER pour 32 000 euros,
- Résultat d'exploitation reporté pour 20 770,28 euros

#### **2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement**

**Les dépenses** d'un montant total de 520 159 euros sont réparties entre :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 20 159 euros,
- Chapitre 4581 (opérations pour compte de tiers) : 500 000 euros

**Les recettes** d'un montant total de 520 159 euros sont réparties entre :

- Chapitre 4582 (opérations pour compte de tiers) : 500 000 euros.
- Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : 18 770 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 1 389 euros

**DÉLIBÉRATION N°180320\_019**  
**BUDGET PRIMITIF 2018**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

**Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Prestation de services numériques** BP 2018

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| <b>IV - ANNEXES</b>         | <b>IV</b> |
| <b>ARRETE ET SIGNATURES</b> | <b>D</b>  |

Présenté par le Le Président,  
A Bordeaux, le 20/03/2018  
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Pour : 18  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session .....  
A Bordeaux, le .....

Date de convocation : 02/03/2018

Les membres du Comité syndical,



A collection of approximately 18 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. Some signatures are more legible, such as 'Jagnac' and 'Vallad', while others are highly stylized and difficult to decipher.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bordeaux, le .....